

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 169 17 février 1951.

n° 169 17

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

17 février 1951

Numéro JO

n° 2 du 01/03/1951

Date du numéro

1 mars 1951

VISAS

Le Gouverneur des Colonies, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret n° 50-1052 du 7 août 1950 promulgué par arrêté n° 950 du 27 septembre 1950

Vu le marché souscrit le 27 novembre 1950 par la Caterpillar Tractor Co Peoria et Illinois U.S.A. pour la fourniture d'un tracteur D7 avec angle dozer et d'un scraper

Vu la nécessité urgente du matériel en cause pour l'exécution de divers travaux de génie civil

Vu les conditions de paiement imposées par le fournisseur

Vu le rapport du Directeur des Travaux publics,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le règlement des fournitures prévues au m.nrchè souscrit le 29 novembre 1950 par la Caterpillar Tractor C° sera effectué par les soins de la Banque de l'Indochine, à l'embarquement du matériel à New-York et sur production des documents suivants : 1° Jeu complet de connaissements, clean on board, à l'ordre de la Banque de l'Indochine, Djibouti; 2° Police d'assurances contre tous risques maritimes y compris mines, guerre, pillage, Vol, casse; 3° Facture d'origine en cinq exemplaires; 4° Facture consulaire en cinq exemplaires visée par le Consulat de France à New-York.

Art. 2

— La Caterpillar Tractor C° est dispensée de caution.

Art. 3

— 'La Banque de l'Indochine sera réglée sur production des documents énumérés à l'

article 1er

Art. 4

— Le Directeur du Service des Travaux publics, le Chef du Service des Finances et le Trésorier-Payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera en- enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N. SADOUL.